

# MOTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 01 OCTOBRE 2020

## AU MINISTRE DE LA SANTÉ OLIVIER VERAN

L'assemblée générale des personnels de l'EPSM de Caen et des agents du Médico-social rattachés à l'établissement publique de santé mentale est scandalisée par l'injustice de traitement dont le Ministère de la Santé est à l'origine, pour une partie des agents de l'établissement.

**En effet Monsieur le Ministre vous discriminez les agents de l'EPSM affectés au Médico-social en les excluant du bénéfice du complément de traitement indiciaire de 183 euros mensuels.**

Ces agents qui sont Aide-soignants, Aide médico-psychologiques, Infirmiers, Cadres, ASH, Assistants Sociaux, Agents des services Techniques et logistiques, personnels administratifs, AMA sont des salariéEs de l'EPSM et appartiennent à la Fonction Publique hospitalière.

**Vous les discriminez et vous ouvrez un précédent dans cette Fonction Publique : un salaire en fonction du lieu où l'agent exerce.**

Sur tous ces agents de l'EPSM, affectés dans le Médico-social dans des services dépendant de l'EPSM, vous avez pu compter pendant le pic de l'épidémie de la Covid-19. Eux savent qu'ils ne peuvent compter sur vous.

C'est la tristesse, le découragement et la démotivation qui ont prévalu dans un premier temps dans les services. Aujourd'hui c'est la révolte et la colère qui animent ces personnels en grève ce jour : ils refusent d'être les « intouchables » de la Fonction publique hospitalière.

Cette discrimination va désorganiser les services : des agents demanderont leur mutation et ne pourront être remplacés: qui acceptera de perdre 183 euros mensuellement sur son salaire. Vous ôtez toute possibilité de mobilité à ces agents, il sera impossible de leur trouver un remplaçant.

**L'assemblée générale des personnels de l'EPSM réunie ce jour vous demande d'apporter un correctif au décret et d'attribuer le complément de traitement indiciaire de 183 euros à tous les agents du Médico-social relevant de l'établissement publique de santé mentale de Caen.**

Dans l'attente d'une réponse positive à cette demande les personnels poursuivront leur mouvement de grève et feront tout pour l'étendre à d'autres établissements.

PS : Cette motion est soutenue par les syndicats **CGT** et **SUD** de l'EPSM de Caen.